



Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre Espace Pro sur ameli.fr

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - BP 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 14 MARS 2018

REFERENCE : RESULTATS DES CONTROLES 2017

Résultats d'un contrôle ciblé sur un millier de factures de pharmacie

Une action de contrôle a été conduite en 2017 sur la facturation réalisée par neuf officines de pharmacie entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 mars 2017.

Il nous a semblé opportun de rappeler aux professionnels les règles de délivrance des spécialités pharmaceutiques.

Sur les 1125 factures ayant fait l'objet d'une étude, **320 présentaient une anomalie.**

51 factures présentaient une anomalie avec incidence financière, 269 présentaient une anomalie sans incidence financière.

Le taux d'anomalie global s'établit donc à 28,4%, dont 4,5% avec incidence financière et 23,9% sans incidence financière.

Ce type de contrôle sera reconduit tous les ans.

Il nous a semblé opportun d'attirer l'attention de l'ensemble des pharmaciens sur les anomalies constatées.

La vigilance de chaque professionnel est donc attendue.

Les anomalies avec incidence financière

Les anomalies avec incidences financières sont :

- **Quantité délivrée supérieure à la durée du traitement** : 27 factures en anomalie soit 52,9% des anomalies avec incidence financière.
- **Taux de prise en charge erroné** : 16 factures en anomalie soit 31,4% des anomalies avec incidence financière.
- **Actes non prescrits** : 8 factures en anomalie soit 15,7% des anomalies avec incidence financière.

Les anomalies sans incidence financière

Les anomalies sans incidence financière sont dues soit aux pharmaciens, soit aux prescripteurs.

Pour les pharmaciens, les anomalies sans incidence financière sont :

- **Erreur de saisie de la date de prescription dans le volet de facturation** : 38 factures soit 52,78% des anomalies sans incidence financière.
- **N° de prescripteur du volet de facturation différent de celui sur la prescription** : 34 factures soit 47,22% des anomalies sans incidence financière.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – BP 34548 – 21045 Dijon Cedex

